

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
11 DÉCEMBRE 2017**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 11 décembre 2017, à 19h30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire, Monsieur Marc-André Plante, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Simon Paquin
Nathalie Bellavance	Robert Morin
Dany St-Pierre	Nathalie Ricard
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Jacques Demers
Éric Fortin	Robert Brisebois
Yan Maisonneuve	Nathalie Lepage
Caroline Desbiens	Marc-André Michaud

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Daniel Sauriol, directeur général, Monsieur Stéphan Turcotte, directeur général adjoint, et Me Pierre Archambault, assistant-greffier.

L'assistant-greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Le rapport daté du 6 décembre 2017 relatif à l'imposition de mesures administratives et disciplinaires conformément au règlement numéro 667.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 15, 22 et 29 novembre 2017.
- La liste des contrats de plus de 25 000 \$ conclus au cours du mois de d'octobre 2017 par le comité exécutif, conformément à l'article 477.3 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus avec un même cocontractant du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017 et dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, conformément à l'article 477.3 alinéa 2 de la *Loi sur les cités et villes*.
- La liste pour le mois d'octobre 2017 des dépenses ou contrats octroyés par un fonctionnaire ou employé de la municipalité en vertu du règlement de délégation de pouvoirs, conformément à l'article 477.3 alinéa 3 de la *Loi sur les cités et villes*.

- La liste des écritures d'amendement budgétaire pour le mois d'octobre 2017.
- Le procès-verbal de correction du greffier concernant le règlement 1001-258 afin que le pourcentage indiqué dans la grille pour l'occupation minimale d'un terrain dans la zone 9066-07 soit de 20%.
- Les formules de divulgation des intérêts pécuniaires des membres du Conseil.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 449-12-2017

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 450-12-2017

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE l'ordre du jour soit adopté.

1. Ouverture de la séance (449-12-2017);
2. Adoption de l'ordre du jour (450-12-2017);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 20 novembre et la séance extraordinaire du 27 novembre 2017 (451-12-2017);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 (452-12-2017);
- 4.2 Adoption du règlement numéro 17-7 modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements créant les commissions permanentes du conseil, et ce, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines (453-12-2017);
- 4.3 Avis de motion et présentation du règlement numéro 12-5 modifiant de nouveau le règlement numéro 12 concernant la rémunération des élus afin de fixer la rémunération des membres des commissions et de prévoir la rémunération du maire suppléant (454-12-2017);

- 4.4 Adoption du règlement numéro 428-9 modifiant le règlement numéro 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques afin de déterminer le droit payable pour l'année 2018 (455-12-2017);
- 4.5 Adoption du règlement d'emprunt numéro 694 décrétant un emprunt aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le gouvernement du Québec, la Ville de Bois des Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel (456-12-2017);
- 4.6 Adoption du règlement d'emprunt numéro 696 décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest (457-12-2017);
- 4.7 Approbation du règlement numéro 120 de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche créant une réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés (458-12-2017);
- 4.8 Adoption des prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2018 (459-12-2017);
- 4.9 Adoption du budget 2018 de la Régie d'Aqueduc intermunicipale des Moulins et du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 (460-12-2017) ;
- 4.10 Renouvellement du portefeuille d'assurances générales pour l'année 2018 (461-12-2017);
- 4.11 Nomination – représentants de la Ville – « Les Complexes sportifs Terrebonne inc. » (462-12-2017) ;
- 4.12 Autorisation – transmission à l'UPAC de tous les documents détenus de la municipalité relatifs à la vente de l'ancien terrain du commerce de recyclage et d'entreposage de voitures Brady (463-12-2017);
- 4.13 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 229-6 modifiant le règlement numéro 229 concernant les véhicules hors route – remplacement de l'annexe « A-2 » plans représentant le tracé des sentiers (464-12-2017);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Remplacement des affectations des excédents de fonctionnement non affectés au montant de 1 595 600 \$ prévues au budget 2017 (465-12-2017) ;
- 5.2 Autorisation – virement de crédits pour un montant de 150 000 \$ (466-12-2017);
- 5.3 Autorisation – révision du montant prévu au budget 2017 de l'affectation-transport en commun (467-12-2017);
- 5.4 Autorisation – virement budgétaire et transfert budgétaire – acquisition de l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle (468-12-2017) ;

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE - ENVIRONNEMENT

- 6.1 Adoption de soumission – entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé (469-12-2017);
- 6.2 Adoption de soumission – travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage (470-12-2017);
- 6.3 Acceptation du projet de développement « Jardins Angora » phase III – infrastructures urbaines concernant le prolongement de la rue O'Diana (471-12-2017);
- 6.4 Approbation – travaux supplémentaires/travaux d'utilités publiques et d'éclairage – avenue de la Croisée (472-12-2017);
- 6.5 Autorisation de signature – avenant à l'entente de financement pour l'obtention de la subvention du « Programme d'aménagement durable des forêts » (473-12-2017);

7. URBANISME

- 7.1 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (474-12-2017);
- 7.2 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3661, montée Major (475-12-2017);
- 7.3 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 903, montée Masson (476-12-2017);
- 7.4 Autorisation de signature – promesse et acte de cession – promesse et acte d'octroi de servitude - construction d'une nouvelle école dans le Pôle de la Croisée – Commission scolaire des Affluents (477-12-2017);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1. Reconnaissance d'organismes selon la « Politique de reconnaissance » (478-12-2017);
- 8.2 Adoption du bilan 2016 des actions réalisées par la Ville en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale (479-12-2017);
- 8.3 Autorisation - versement de subvention - organismes du milieu (480-12-2017);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1. Autorisation – abolition du poste syndiqué col blanc « préposé aux prêts auxiliaires » classe 4 et création d'un poste syndiqué col blanc « technicien en documentation » classe 8 (481-12-2017);
- 9.2. Autorisation de signature – entente/convention de fin d'emploi – Mme Isabelle Lewis et nomination de Mme Geneviève Leblanc à titre de directrice par intérim des communications (482-12-2017);
- 9.3. Acceptation – contrat de fin d'emploi – Mme Chantal Barrette (483-12-2017);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 Autorisation - installation de signalisation (484-12-2017);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 15 janvier 2018, à 19 h 30.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE (485-12-2017).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 451-12-2017

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 novembre et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2017 soit adopté.

RÉSOLUTION NO : 452-12-2017

ATTENDU QUE le conseil doit établir, en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QU'il y a lieu de fixer la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2018;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018 devant se tenir à 19 h 30, comme suit :

<u>Date</u>	<u>Endroit</u>
Le lundi 15 janvier	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 22 janvier	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 12 février	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 12 mars	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre

Le lundi 26 mars	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 9 avril	Salle Leclerc du centre Guérin / 6900, rue Guérin
Le lundi 23 avril	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 14 mai	École Jeunes du Monde, 452, rue de Neuilly
Le lundi 4 juin	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 18 juin	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 9 juillet	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 13 août	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 10 septembre	Gymnase de l'école Marie-Soleil-Tougas / 3425, rue Camus
Le lundi 1 ^{er} octobre	Auditorium de l'école des Rives / 400, montée Dumais.
Le lundi 22 octobre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 12 novembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 26 novembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre
Le lundi 10 décembre	Édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre

QU'un avis soit publié à cet effet dans le journal La Revue.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 453-12-2017

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE le règlement modifiant le règlement numéro 17-2 et ses amendements, créant les commissions permanentes du conseil, afin de fusionner la commission de la gestion et de l'entretien du territoire et la commission de la planification et de la gestion des infrastructures urbaines et qui portera dorénavant le nom de la « Commission de la planification, de l'aménagement et de l'entretien du territoire », soit adopté sous le numéro 17.7.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 454-12-2017

Le conseiller Simon Paquin donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 12-5 pour adoption, à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant de nouveau le règlement numéro 12 concernant la rémunération des élus afin de fixer la rémunération des membres des commissions et de prévoir la rémunération du maire suppléant.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

QUE copie du projet de règlement soit publiée conformément à la Loi.

RÉSOLUTION NO : 455-12-2017

PROPOSÉ PAR : Robert Brisebois

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le règlement modifiant le règlement 428 constituant un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, soit adopté sous le numéro 428-9.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 456-12-2017

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le règlement décrétant un emprunt au montant de 1 643 000\$ aux fins d'assumer l'engagement financier prévu dans une entente de collaboration entre le Gouvernement du Québec, la Ville de Bois-des-Filion et la Ville de Terrebonne pour la réalisation des travaux de réaménagement de l'intersection de la route 335 et du boulevard Industriel, soit l'ajout d'une bretelle d'accès à partir de la rue Henry-Bessemer vers la voie latérale de l'autoroute 640, en direction ouest, financé sur une période de vingt-cinq (25) ans et imposé et prélevé annuellement aux immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement, soit adopté sous le numéro 694.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 457-12-2017

PROPOSÉ PAR : Éric Fortin

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le règlement décrétant des travaux d'élargissement de l'avenue Claude-Léveillé, entre le chemin Comtois et la bretelle d'accès à l'autoroute 640 ouest, et prévoyant un emprunt au montant de 1 207 000\$, financé pour une période de vingt (20) ans et imposé et prélevé annuellement jusqu'à concurrence de 25% de l'emprunt aux immeubles imposables montrés au plan présenté en annexe « B » du règlement et jusqu'à concurrence de 75% de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, soit adopté sous le numéro 696.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 458-12-2017

PROPOSÉ PAR : Dany St-Pierre

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve le règlement de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche numéro 120 créant une réserve financière pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés et appropriant l'excédent des revenus sur les dépenses à la fin de l'existence de la réserve financière créée par le règlement 105 tel que modifié.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 459-12-2017

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Lepage

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte les prévisions budgétaires de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne/Mascouche pour son exercice financier 2018 démontrant des revenus et des dépenses au montant de 4 235 000\$.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 460-12-2017

PROPOSÉ PAR : Yan Maisonneuve

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le budget pour l'exercice financier 2018 de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins au montant de 11 246 700\$ et le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO : 461-12-2017

ATTENDU les primes soumises par la firme BFL Canada risques et assurances inc. concernant la reconduction du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne pour l'année 2018, conformément à l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct;

ATTENDU le rapport de M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & Associés inc., conseillers en assurances et gestion de risques pour la Ville de Terrebonne depuis plus de vingt (20) ans, concernant la reconduction des assurances générales de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE des démarches sont effectuées, dès le mois d'août de chaque année, pour obtenir les meilleures conditions de renouvellement sur le marché;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne, selon M. Guy Turcot de la firme Guy Turcot & Associés inc., conseillers en assurances et gestion de risques, n'aurait pas réalisé de meilleures conditions en procédant par appel d'offres cette année et est d'avis que les conditions de reconduction soumises à la Ville de Terrebonne sont très adéquates et acceptables considérant les conditions du marché qui prévalent présentement ;

ATTENDU QUE ces primes étaient, pour l'année 2017, de 349 267\$ (taxes en sus) ;

ATTENDU l'article 573.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui prévoit qu'un contrat d'assurances peut être reconduit sans demande de soumission pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excèdent pas cinq (5) ans ;

ATTENDU QUE la Direction du greffe et affaires juridiques a prévu les crédits nécessaires à son budget 2018 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1299-REC du comité exécutif du 29 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la proposition de reconduction pour un quatrième et dernier renouvellement du portefeuille d'assurances générales de la Ville de Terrebonne, pour l'année 2018, à l'exclusion de l'assurance responsabilité municipale et de l'assurance pollution qui font maintenant l'objet d'un contrat distinct, auprès de la firme de courtage BFL Canada risques et assurances inc. avec les primes énoncées et telles que déposées avec leur proposition de reconduction pour une prime totale de 363 853\$ (taxes en sus) pour l'ensemble des sections ainsi identifiées.

QUE le greffier ou l'assistant-greffier de la Ville de Terrebonne soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à ces recommandations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 462-12-2017

PROPOSÉ PAR : Brigitte Villeneuve

APPUYÉ PAR : Caroline Desbiens

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'organisme « les Complexes Sportifs Terrebonne inc. » à savoir :

Hugo Sheehy
Karina Serei
Martin Gince.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 463-12-2017

ATTENDU QUE le dossier de la vente de l'ancien terrain du commerce de recyclage et d'entreposage de voitures Brady soulève des questions quant aux transactions ayant mené à la construction de ce quartier résidentiel;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1323-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Dany St-Pierre
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la transmission de tous les documents détenus par la municipalité relatifs à la vente de l'ancien terrain du commerce de recyclage et d'entreposage de voitures Brady à l'UPAC.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 464-12-2017

La conseillère Nathalie Bellavance donne avis de motion et présente le projet de règlement 229-6, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, modifiant le règlement 229 concernant les véhicules hors route afin de remplacer l'annexe « A-2 » par l'annexe « A-3 », plans représentant le tracé des sentiers, et remplaçant le règlement 229-5.

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 465-12-2017

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 558-12-2016 adoptant le budget de l'année 2017 ;

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait une affectation de 1 595 600\$ provenant de l'excédent de fonctionnement non affecté afin de respecter l'équilibre budgétaire;

ATTENDU QUE cette somme de 1 595 600\$ provenait de différents excédents de fonctionnement affectés et qu'elle a été réservée en 2016 pour l'exercice suivant;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'affectation de l'excédent de fonctionnement non affecté présentée au budget 2017 afin de respecter les affectations des différents excédents de fonctionnement affectés prévues ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1303-REC du comité exécutif du 29 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise que l'affectation au montant de 1 595 600\$ de l'excédent de fonctionnement non affecté prévue au budget 2017 soit remplacée par les affectations des excédents de fonctionnement affectés suivantes :

Contrôle de l'érosion	115 274\$
Acquisition terrain banque parc	500 000\$
Ressources humaines	11 200\$
Budget de recherche	180 000\$
Environnement	71 208\$
Assainissement / Vidange des boues	20 894\$
Parcs	76\$
Infrastructures	9 475\$
Rénovation d'édifices	7 473\$
Élection	680 000\$
	<hr/>
	1 595 600\$

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 466-12-2017

ATTENDU QU'un montant de 630 000\$ a été crédité au poste budgétaire 1-02-140-00-412 du budget de la Direction du greffe et affaires juridiques pour l'année 2017 afin de payer les honoraires professionnels des procureurs, des arpenteurs-géomètres, des évaluateurs, des notaires, etc.;

ATTENDU QUE la totalité des fonds prévus a été dépensée en date de ce jour et, qu'en conséquence, un virement de crédits du poste de « salaires – appariteurs concierges » à « honoraires professionnels » au montant de 150 000\$ s'impose afin d'acquitter les notes d'honoraires;

ATTENDU QUE l'article 3.1.5 du règlement numéro 195 prévoit que tout virement de crédits qui a pour effet de réduire les dépenses incompressibles doit être autorisé par le comité exécutif et par le conseil municipal ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1300-REC du comité exécutif du 29 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Simon Paquin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le virement de crédits (dépenses incompressibles) pour un montant de 150 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-111 (salaires-appariteurs concierges) au poste budgétaire numéro 1-02-140-00-412 (honoraires professionnels), et ce, tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0408 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 467-12-2017

ATTENDU QUE le budget 2017 prévoyait une affectation de 4 585 000\$ aux fins du transport en commun;

ATTENDU QUE conséquemment à des charges imprévues (mauvaises créances, quote-part (transport en commun) plus élevées que prévues, soit un prêt à un organisme non recouvré, des primes de départ, des honoraires professionnels (évaluateurs, comptables (VG), actuaires (loi 15) et frais juridiques), les résultats anticipés de la Ville pour l'exercice 2017 démontre un déficit de fonctionnement potentiel de 1 541 000\$;

ATTENDU QUE les règles du MAMOT exigent d'affecter dans l'année en cours les affectations prévues au budget à moins que le montant soit révisé par une résolution du conseil avant le 31 décembre;

ATTENDU QU'il est requis de réviser le montant de l'affectation – transport en commun afin d'équilibrer les résultats 2017 anticipés et donc de diminuer l'affectation d'un montant équivalent au déficit potentiel ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1328-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017 ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise la révision du montant de l'affectation - transport en commun de 4 585 000\$ à 2 985 000\$ pour l'exercice 2017.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 468-12-2017

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-1113-REC, adoptée le 27 septembre 2017, recommandant au conseil :

- d'approuver le cautionnement d'un prêt de 345 000\$ pour l'acquisition de l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle ;
- d'autoriser le versement d'un montant de 124 075\$ pour le projet de relocalisation de l'organisme qui a été reconnu par la société Hydro-Québec comme admissible dans le cadre du programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER ;
- d'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Les Œuvres de Galilée ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 401-10-2017, adoptée le 2 octobre 2017, autorisant le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Terrebonne et l'organisme Les Œuvres de Galilée relativement à l'acquisition, par l'organisme, de l'immeuble situé au 766, rue Léopold-Lachapelle, le financement hypothécaire de cette acquisition ainsi que le transfert de l'immeuble en faveur de la Ville suite au remboursement complet et final du prêt hypothécaire en finançant l'acquisition;

ATTENDU QUE le protocole d'entente prévoit que la Ville de Terrebonne versera l'équivalent des montants des annuités de l'emprunt (capital et intérêts) et que le bâtiment deviendra propriété de la Ville lorsque le prêt hypothécaire sera remboursé;

ATTENDU QUE la charge comptable et fiscale qui doit être pleinement reconnue au moment de la signature du protocole d'entente est de 469 075\$ et que cette charge n'a pas été prévue au budget 2017;

ATTENDU QU'un amendement budgétaire qui a pour effet d'augmenter le crédit total déjà autorisé par le conseil, est requis, tel que stipulé à l'article 3.3 du règlement numéro 195 et qu'il est supérieur à 100 000\$, une autorisation du conseil est nécessaire;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1326-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Ricard**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'amendement budgétaire pour un montant de 389 075\$, comme suit :

DES postes budgétaires numéros		
1-01-234-10-006	Divers autres	226 400\$
1-01-381-79-007	Subvention H-Q (Galilée)	124 075\$
1-01-241-00-001	Permis	38 600\$

AU poste budgétaire numéro		
1-03-100-00-100	Affectation au FDI-prêt	389 075\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0410 émis par l'assistante-trésorière et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 469-12-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé pour un contrat d'une durée d'un (1) an avec deux (2) options de renouvellement (SA17-9061) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE douze (12) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 14 novembre 2017 à 11 h 02, à savoir :

NOM DES SOUMISSIONNAIRES	PRIX (t.t.c.)
Navada Itée	160 375,18\$
2982897 Canada inc. (EPM Mecanic)	179 027,57\$
Ventilex inc. <i>corrigé</i>	191 301,15\$
Ventilation G.R. inc.	199 032,07\$
Les industries Garanties limitée	202 706,67\$
Nord Ouest Climatisation	215 279,19\$
Black & McDonald limitée	237 647,58\$
Ventilabec inc.	243 091,64\$
Climatisation Morrison inc.	250 606,41\$
Lys Air	251 438,83\$
Promécanic Service Itée	265 064,74\$
Av-Tech inc.	397 684,30\$

ATTENDU QUE la soumission de la société Navada ltée s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 novembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 174 566,55\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE l'écart entre les trois (3) plus bas soumissionnaires ne démontre pas d'écarts significatifs;

ATTENDU QUE l'analyse des coûts estimés et ceux du plus bas soumissionnaire ne révèle pas d'écarts significatifs ;

ATTENDU la vérification juridique du 23 novembre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1309-REC du comité exécutif du 29 novembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Robert Brisebois
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NAVADA LTÉE**, datée du 14 novembre 2017, pour le service d'entretien des systèmes de chauffage, de ventilation et d'air climatisé, et ce, pour un contrat d'une durée d'un (1) an à compter du 11 décembre 2017, avec deux (2) options de renouvellement, le tout pour un montant de 139 487\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0403 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 470-12-2017

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour des travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompe (SA17-3030) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 octobre 2017 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 28 novembre 2017 à 11 h 01, à savoir :

Norclair inc.	3 249 803,15\$ t.t.c.
CMS Entrepreneurs Généraux inc.	4 215 299,68\$ t.t.c.
Charex inc.	4 298 000,20\$ t.t.c.
L'Archevêque & Rivest ltée	5 137 000,00\$ t.t.c.
Construction Bau-Val inc.	5 137 048,81\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Norclair inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport préparé le 30 novembre 2017 par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP conseils ;

ATTENDU également le rapport daté du 29 novembre 2017 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE, suite à la préparation des plans et devis par la firme BHP conseils, une estimation révisée des travaux des six (6) postes de pompage a été évaluée à 3 528 157,34\$ (taxes incluses) soit 3 360 549,91\$ (taxes nettes);

ATTENDU la vérification juridique du 5 décembre 2017 ;

ATTENDU QUE le nom de l'entrepreneur Norclair inc. n'apparaît pas à la liste des licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec consultée le 11 décembre 2017 ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1338-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Yan Maisonneuve
APPUYÉ PAR Caroline Desbiens**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **NORCLAIR INC.**, datée du 28 novembre 2017, pour des travaux de mise à niveau de six (6) postes de pompage, soit Charles-Aubert, Entreprises est, Gauthier, Saint-Denis, Saint-François no 1 et Saint-François no 2, le tout pour un montant de 2 826 530,25\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 680.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0424 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le mandat soit réalisé selon les documents suivants de la Direction du génie et projets spéciaux :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 471-12-2017

PROPOSÉ PAR : Caroline Desbiens

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

Suivant la recommandation CE-2017-1320-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte le projet de développement « Jardins Angora » phase III, référence D16-0202, selon les documents suivants :

- Résolution du comité exécutif numéro CE-2016-459-DEC / mandat;
- Plan et devis, Beaudoin Hurens, août 2017;
- Certificat d'autorisation selon l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), 18 juillet 2017;
- Résolution du conseil municipal numéro 301-06-2016 / plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Soumission infrastructures / Excavation Marcel Clark, 29 août 2017;
- Estimation pavage temporaire / Beaudoin Hurens, 15 septembre 2017;
- Résumé exécutif, 5 octobre 2017;
- Analyse de taxation, direction de l'administration et des finances, 5 octobre 2017.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, un protocole d'entente avec M. Robert Bourgouin.

QUE la Direction du génie et projets spéciaux soit et est autorisée à réaliser les travaux conformément aux documents suivants :

- Guide de conception, réalisation et suivi de projet ;
- Devis techniques et administratif.

QUE l'approbation du projet ne soustrait pas le promoteur à toutes les approbations requises tant au niveau municipal qu'à tous les autres paliers gouvernementaux.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 472-12-2017

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 92-03-2017, adoptée le 13 mars 2017, acceptant la soumission de la société Environnement routier NRJ inc. pour des travaux civils d'utilités publiques et d'éclairage pour l'avenue de la Croisée et le prolongement de la rue Yves-Blais pour un montant de 1 561 820,40\$ (t.t.c.) (SA17-3001) ;

ATTENDU QUE des travaux non prévus ont été réalisés pour permettre aux travaux de la commission scolaire des Affluents de se terminer, ayant deux (2) chantiers de construction dans la même zone;

ATTENDU QUE le fait d'avoir deux (2) chantiers avec différents entrepreneurs a amené une gestion et une complexité qui a créé des travaux supplémentaires;

ATTENDU QUE l'échéancier de la Ville de Terrebonne était très serré car les travaux devaient être terminés afin que le pavage puisse être réalisé avant l'ouverture de l'école;

ATTENDU les travaux de la nouvelle station de pompage en cours qui ont retardé l'acceptation finale des travaux par la société Hydro-Québec;

ATTENDU QUE la grève de la construction a retardé les travaux;

ATTENDU QUE tous les avis de changements (14) ont été validés et approuvés par la Ville ainsi que par l'ingénieur-conseil;

ATTENDU QUE les travaux ont été terminés dans l'échéancier prévu, soit le 7 juillet 2017 ;

ATTENDU la vérification juridique du 4 décembre 2017 qui valide notamment la conformité aux lois et règlements ainsi qu'à la « Politique de gestion contractuelle » et à la « Politique d'approvisionnement » de la Ville de Terrebonne;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1337-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne approuve les quantités supplémentaires des avis de changements numéro 1S-AC et autorise la trésorière à payer un montant de 70 301,73\$ (taxes en sus) et un montant de 30 279,70\$ (taxes en sus) à la société Environnement routier NRJ inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 642.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0414 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 473-12-2017

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a annoncé, en juillet 2015, la mise en place du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

ATTENDU QUE le PADF permet de déléguer à l'ensemble des municipalités régionales de comté (MRC) d'une même région des responsabilités en regard de la gestion intégrée des ressources et du territoire. Pour la région de Lanaudière, sa gestion et son administration ont été confiées à la MRC de Matawinie;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2017-951-DEC acceptant le projet de valorisation du bois de frêne ;

ATTENDU QUE la Ville a obtenu une première subvention de 20 000\$ et qu'un protocole d'entente a été signé entre les parties;

ATTENDU QUE certaines MRC se sont désistées de la possibilité d'obtenir une subvention et que la subvention totale accordée à la MRC Les Moulins pourrait monter à 53 175\$, ce qui correspond à 75% du coût total du projet de valorisation;

ATTENDU QU'un avenant au protocole d'entente devra être signé pour l'obtention de la subvention complète;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne collaborera également avec la Ville de Mascouche pour la valorisation de certains frênes sur le domaine public de son territoire;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir d'un protocole d'entente entre la Ville de Mascouche et la Ville de Terrebonne relatif au partage des responsabilités en ce sens;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1348-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR André Fontaine
APPUYÉ PAR Yan Maisonneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte l'avenant à l'entente de financement pour l'obtention de la subvention de 53 175\$ du PADF et s'engage à réaliser le projet de fabrication de mobilier urbain selon les conditions du programme de subvention.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'avenant au protocole d'entente avec la MRC Matawinie pour l'obtention de la subvention et à signer l'entente intermunicipale avec la Ville de Mascouche.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 474-12-2017

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre et du 5 décembre 2017, lesquelles font partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 23 novembre et du 5 décembre 2017 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 21 :

1. **2017-00526** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
226, rue Chapleau / lot 2 441 994
Pierre Thériault

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Pierre Thériault, le tout identifié « Annexe 2017-00526 ».

2. **2017-00525** **Projet de construction accessoire de type résidentiel**
5970, chemin du Curé-Barrette / lot 1 889 929
Eduarda Pontifice

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire (remise annexée à un bâtiment principal) selon le plan réalisé par Mme Eduarda Pontifice, le tout identifié « Annexe 2017-00525 ».

3. **2017-00520** **Projet d'affichage de type commercial**
« Protection Incendie Fédéral »
1041, rue des Forges / lot 5 108 250
7760744 Canada inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Protection Incendie Fédéral » selon le plan réalisé par Enseignes Métropolitain, le tout identifié « Annexe 2017-00520 ».

4. **2017-00521** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
585, rue Gagnon / lot 2 440 620
Mélanie Auger

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par Mme Mélanie Auger, le tout identifié « Annexe 2017-00521 ».

5. **2017-00505** **Projet d'affichage de type commercial**
« Opto Réseau »
1365, Grande Allée / lots 4 288 545 et 3 382 780
Enseignes Mivicom

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce « Opto Réseau » selon le plan réalisé par Enseignes Mivicom, le tout identifié « Annexe 2017-00505 ».

6. **2017-00535** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage**
Rue des Joyaux / lot 1 889 977
Accès Habitation

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans réalisés par Mme Nathalie Duguay et le plan d'implantation réalisé par Audet arpenteurs-géomètres, le tout identifié « Annexe 2017-00535 ».

7. **2017-00541** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec uniplex et sans garage**
1490, rue Philippe-Chartrand / lot 1 887 948
Chantal Leboeuf

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec uniplex et sans garage selon les plans réalisés par M. Francis St-Georges et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00541 ».

8. **2017-00540** **Projet d'agrandissement d'un immeuble de type commercial – projet d'affichage et agrandissement d'une aire de stationnement**
3235, boulevard de la Pinière / lots 2 745 213 et 3 306 872
DKA Architectes

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement et d'agrandissement d'une aire de stationnement commerciale selon le plan réalisé par Verdi Design en date du mois d'octobre 2017, le tout identifié « Annexe 2017-00540 ».

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour un bâtiment de type commercial selon le plan réalisé par Zone Enseignes, le tout identifié « Annexe 2017-00540 ».

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement d'un immeuble de type commercial selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par DKA Architectes et le plan d'aménagement paysager réalisé par Verdi Design, le tout identifié « Annexe 2017-00540 », et ce, à la condition suivante :

Qu'une garantie financière soit déposée :

- a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 75 000\$
- b. Pour l'aménagement paysager : un montant de 25 000\$.

9. **2017-00499** **Projet d'ajout d'un mur-écran intimité entre les unités d'habitations contiguës**
741-745, rue René-Lecavalier / lots
5 973 871, 5 983 872, 5 973 873 et 5 973 874
9301-9776 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise l'ajout d'un mur-écran intimité aux habitations unifamiliales contiguës selon le plan réalisé par DKA architecte, le tout identifié « Annexe 2017-00499 ».

10. **2017-00500** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
1125, rue René-Richard / lot 5 275 165
Pro-Charpente inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans et élévations réalisés par Plans design et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00500 » pour le lot 5 275 165 et autorise la construction de ce modèle pour l'ensemble des lots à construire pour le projet résidentiel (rue René-Richard), et ce, aux conditions suivantes :

1. Que la plantation d'une haie de cèdres d'une hauteur minimale de 2,5 mètres et d'un arbre feuillu aux 10 mètres soit réalisée pour former un écran le long des limites de lots adjacents aux propriétés existantes de la rue Camus, telle que présentée sur le plan de l'annexe « D16-0122 ».
2. Qu'aucun modèle identique ne soit répété côte à côte.

11. **2017-00536** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage**
2289, chemin Saint-Charles / lots
1 950 797, 1 945 551 et 1 945 553
Stéphane Lamarre

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Évolution Architecture et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00536 ».

12. **2017-00519** **Modification d'un projet d'une habitation multifamiliale**
101, rue du Saule-Noir / lots 5 833 259 et
5 833 260
Habitations Les Faubourgs du Parc

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation multifamiliale et les modifications aux aménagements extérieurs selon les plans, élévations, perspective, la planche des matériaux et le plan d'implantation réalisés par M. Luc Denis, le tout identifié « Annexe 2017-00519 », et ce, aux conditions suivantes :

1. Qu'une garantie financière soit déposée :
 - a. Pour la construction du bâtiment : un montant de 22 600\$ (phase 10).
2. Que le mur de soutènement donnant accès aux véhicules au sous-sol de l'immeuble soit fait de matériaux qualitatifs de type pierre ou brique.
3. Que la validation de la gestion des matières résiduelles (conteneurs semi-enfouis) soit faite par l'entremise de la Direction de l'environnement.

**13. 2017-00490 Projet d'affichage de type commercial et installation de 3 enseignes
634, boulevard des Seigneurs / lot
2 440 314
Villagio**

QUE le conseil municipal autorise le concept d'affichage selon le plan réalisé par DHQ Management, le tout identifié « Annexe 2017-00490 ».

**14. 2017-00531 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
263, rue Varin / lot 1 945 474
Donald Rivest**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par M. André Gosselin et le plan de localisation réalisé par M. Gaétan Meunier, le tout identifié « Annexe 2017-00531 ».

**15. 2017-00557 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
1226, rue des Escoumins / lot 5 805 142
9168-2336 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans de M. André Gosselin, la planche des matériaux réalisée par M. Jacques Dubois et le plan d'implantation réalisé par M. Jean Lamarche, le tout identifié « Annexe # 2017-00557 ».

**16. 2017-00556 Projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage
1232, rue des Escoumins / lot 5 805 141
Bralexo Investissements**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans réalisés par M. André Gosselin, la planche des matériaux réalisée par M. Jacques Dubois et le plan d'implantation réalisé par M. Jean Lamarche, le tout identifié « Annexe # 2017-00556 ».

17. **2017-00549** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
7370, rue des Gardénias / lot 3 216 190
Guillaume Gonneville

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Daniel Laprise, le tout identifié « Annexe # 2017-00549 ».

18. **2017-00542** **Projet d'affichage de type commercial « Provi-Soir »**
811, avenue Pierre-Dansereau / lot 5 101 605
Enseignes Auvatech

QUE le conseil municipal autorise le projet d'affichage pour le commerce «Provi-Soir» selon le plan réalisé par Enseigne Auvatech, le tout identifié « Annexe # 2017-00542 ».

19. **2017-00548** **Projet d'agrandissement du bâtiment principal de type résidentiel**
4655, terrasse des Princes / lot 2 439 702
Houcine Sedraoui

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par M. Houcine Sedraoui, le tout identifié « Annexe # 2017-00548 ».

20. **2017-00550** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type résidentiel**
667, rue Saint-Louis / lot 2 438 957
Gaston Drouin

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure résidentielle selon le plan réalisé par M. Gaston Drouin, le tout identifié « Annexe # 2017-00550 ».

21. **2017-00287** **Projet de rénovation extérieure de l'immeuble de type institutionnel**
539, rue Saint-Sacrement / lot 2 442 055
Commission Scolaire des Affluents

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation extérieure institutionnelle selon le plan réalisé par Bergeron Bouthilier Architectes, le tout identifié « Annexe # 2017-00287 ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 475-12-2017

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 17 novembre 2016, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3661, montée Major;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation 2016-02035, ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 19 octobre 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Dany St-Pierre**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3661, montée Major, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 476-12-2017

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 20 février 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 903, montée Masson;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation 2015-01702 (P15-1702), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 14 juin 2017;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Robert Morin**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 903, montée Masson, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

Les conseillers Nathalie Ricard et Robert Morin, également membres du conseil des commissaires de la Commission Scolaire des Affluents, s'abstiennent de participer aux délibérations sur la question qui suit et quittent la séance.

RÉSOLUTION NO : 477-12-2017

ATTENDU la correspondance de la Commission scolaire des Affluents, datée du mois d'avril 2012, mentionnant le fait que le secteur « est » de Terrebonne connaît depuis plusieurs années une croissance démographique importante et que les écoles de ce secteur, l'école l'Arc-en-ciel et l'école Jean-De La Fontaine, ont atteint leur pleine capacité ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 522-11-2014, adoptée le 10 novembre 2014, autorisant l'acquisition d'un lot situé au nord du Ruisseau de feu et à l'est de la montée des Pionniers, dont une partie a été acquise à sa valeur marchande et est destinée à l'érection d'une école ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a convenu avec la Commission scolaire des Affluents, pour la construction d'une nouvelle école sur le lot 5 906 929 du cadastre du Québec, de lui céder un terrain à titre gratuit, conformément à l'article 29.1.1 ° de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU la résolution CC16-0027, datée du 22 mars 2016, du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Affluents, dont copie est jointe à la présente, laquelle autorise la signature entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire des Affluents d'une promesse de cession de terrain en faveur de la commission scolaire pour la construction d'une école ;

ATTENDU la résolution CC16-0091, datée du 28 juin 2016, du Conseil des Commissaires de la Commission scolaire des Affluents, dont copie est jointe à la présente, laquelle autorise la signature entre la Ville de Terrebonne et la Commission scolaire des Affluents, d'un bail pour le gymnase, la cour d'école, le débarcadère et le chemin d'accès d'urgence et d'un bail pour l'usage d'un stationnement ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2016-902-DEC, adoptée le 6 juillet 2016, laquelle autorise :

- la Commission scolaire des Affluents à déposer une demande de permis de construction pour une école primaire sur une partie de lot;
- la Direction de l'urbanisme durable à émettre, conformément à la réglementation applicable, le permis de construction pour une école primaire;
- la Commission scolaire des Affluents à commencer les travaux sur le terrain de la Ville de Terrebonne dès l'émission du permis de construction.

ATTENDU QUE l'école comportera des ouvertures à une distance moindre que celle permise par la Loi et qu'il est nécessaire pour la Commission scolaire des Affluents d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour le maintien de ces ouvertures en faveur du lot 5 906 929 du cadastre du Québec et à l'encontre du lot 5 906 930 du même cadastre appartenant à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire des Affluents a implanté le circuit souterrain du système géothermique desservant l'école sur une partie du terrain appartenant à la Ville et qu'il est nécessaire pour la Commission scolaire des Affluents d'obtenir une servitude réelle et perpétuelle pour le maintien dans les lieux du circuit souterrain du système géothermique ainsi que pour son entretien, sa réparation et son remplacement en faveur du lot 5 906 929 du cadastre du Québec à l'encontre d'une partie du lot 5 906 930 du même cadastre appartenant à la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE pour le gymnase, le stationnement, la cour d'école, le débarcadère et le chemin d'accès d'urgence, la Ville de Terrebonne a convenu avec la Commission scolaire des Affluents que ces équipements seraient construits et aménagés par la Ville et sur des terrains lui appartenant et que la Commission scolaire des Affluents louerait ces équipements à la Ville de Terrebonne et que le loyer versé par la Commission scolaire des Affluents serait appliqué aux coûts de construction (standard pour une école) des équipements loués et des frais inhérents ;

ATTENDU QUE la promesse de cession du terrain et les baux reflètent les ententes entre les parties ;

ATTENDU le rapport de l'évaluation environnementale de site, phases 1 et 2, transmis par la Commission scolaire des Affluents à la Ville de Terrebonne et réalisé par la firme Solmatech inc., en octobre 2017 (rapport E2264-17) spécifiant que le sol respecte le critère applicable pour une construction à vocation institutionnelle ;

ATTENDU la mise à jour du rapport d'évaluation de la valeur marchande réalisé par la firme PCG Carmon en date du 17 novembre 2017 (17-04980) estimant la valeur du lot 5 906 929 d'une superficie de 2 966 m² à 156 \$ du mètre carré ;

ATTENDU les commentaires du sommaire administratif et de ses pièces jointes ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1345-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Marc-André Michaud
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la promesse et l'acte de cession pour l'école, les baux pour le gymnase, la cour d'école, le débarcadère, le chemin d'accès d'urgence et le stationnement ainsi que la promesse et l'acte d'octroi de servitude de vue et de maintien du système géothermique en faveur de la Commission scolaire des Affluents.

QUE le conseil municipal accepte que le montant du loyer, basé sur les coûts d'immobilisation du gymnase, de la cour d'école, du débarcadère, du chemin d'accès d'urgence et du stationnement temporaire, soit versé en réduction de la dette créée en vertu du règlement d'emprunt numéro 673 de la Ville de Terrebonne.

QUE le conseil municipal accepte que le montant du loyer, représentant le fonds de remplacement des immobilisations du gymnase, de la cour d'école, du débarcadère et du chemin d'accès d'urgence, soit versé à un excédent de fonctionnement affecté à cette fin.

ADOPTÉ

Retour des conseillers Nathalie Ricard et Robert Morin.

RÉSOLUTION NO : 478-12-2017

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la « Politique de reconnaissance aux organismes » ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne reconnaît pour un (1) an, soit du 11 décembre 2017 au 10 décembre 2018, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Groupe Plein Air Terrebonne	A1
Sodect - Société de développement culturel de Terrebonne	A1
Association de basketball du coin dynamique	B1
Club judo La Plaine	B1
Centre de ressources pour hommes du sud de Lanaudière	D4
Le Club Optimiste Lachenaie	E1
CPE - Gamin - Gamine	F1
Action RH	F2
Association de softball féminin mineur Lachenaie La Plaine Terrebonne	G1

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la « Politique de reconnaissance aux organismes ».

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 479-12-2017

ATTENDU la Politique « Vivre ... tous ensemble » regroupant les familles, les aînés et les personnes handicapées adoptée par la Ville de Terrebonne le 13 mai 2013;

ATTENDU le premier plan d'action 2014-2017 de la Politique « Vivre ... tous ensemble » de la Ville de Terrebonne adopté le 9 septembre 2013;

ATTENDU QUE l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) a approuvé le plan d'action pour les années 2014 à 2017;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a la responsabilité de déposer chaque année le bilan de ses actions en vertu de l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1346-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le bilan 2016 des actions réalisées par la Ville de Terrebonne en matière d'intégration scolaire, professionnelle et sociale des personnes handicapées.

QUE copie de la présente résolution et le bilan 2016 soient transmis à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 480-12-2017

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne à laquelle peut s'ajouter une bonification pouvant atteindre jusqu'à 15% ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1347-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Robert Brisebois**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

7e Groupe Scout de Terrebonne	602\$
46 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	
27e Groupe Scout Lachenaie	575\$
30 participants résidants à 12\$ (min. de 500\$) X 15% de bonus	
Association de crosse des Moulins	1 098\$
106 participants résidants à 9\$ X 15% de bonus	
Association de ringuette des Moulins	1 009\$
101 participants résidants à 9\$ X 11% de bonus	
Association des parents du Corps de Cadet 2729 inc.	773\$
58 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	
Association du hockey mineur de Lachenaie	7 024\$
537 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	
Association du hockey mineur de La Plaine	3 557\$
267 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	
Centre d'arts martiaux Dojo K de Terrebonne	746\$
56 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	
Club Coralline	555\$
25 participants résidants à 9\$ (min. de 500\$) X 11% de bonus	
Club de boxe l'Impérium	2 157\$
159 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	

Club de gymnastique Viagym inc. 575 participants résidants à 9\$ X 13% de bonus	5 848\$
Club de judo de Terrebonne 6 participants résidants à 9\$ (min. de 500\$) X 7% de bonus	535\$
Club de natation Torpille 112 participants résidants à 9\$ X 13% de bonus	1 140\$
Club de patinage artistique de Terrebonne 291 participants résidants à 12\$ X 7% de bonus	3 737\$
Club de patinage artistique Odysée La Plaine 108 participants résidants à 12\$ X 4% de bonus	1 348\$
Club de patinage de vitesse – Région Lanaudière 73 participants résidants à 7\$ X 9% de bonus	557\$
Club de plongeon Camo 153 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	2 112\$
Club soccer La Plaine 641 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	8 539\$
La Troupe Création Danse 143 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	1 940\$
Ligue de hockey balle junior du Québec 109 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	1 452\$
Organisation du hockey féminin de Lanaudière 63 participants résidants à 9\$ (min. 500 \$) X 13 % de bonus	641\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2017-0425 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 481-12-2017

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Nathalie Ricard

Suivant la recommandation CE-2017-1305-REC du comité exécutif du 29 novembre 2017, que le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste syndiqué col blanc de « préposé aux prêts auxiliaires » (classe 4) qui est vacant et autorise la création d'un poste syndiqué col blanc de « technicien en documentation » (classe 8) et adopte le nouvel organigramme de la Direction du loisir et vie communautaire, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE la Direction des ressources humaines soit autorisée à mettre en place les changements requis (recommandation éventuelle au comité exécutif, recrutement et dotation).

QUE la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 482-12-2017

ATTENDU les nouvelles orientations priorisées par la Ville de Terrebonne quant au volet des communications municipales ;

ATTENDU QUE ces nouvelles orientations impliquent une remise en question globale au niveau de la mission et la structure de la Direction des communications ;

ATTENDU QUE Mme Isabelle Lewis, titulaire du poste de directrice des communications, et la Ville de Terrebonne ont convenu d'une fin d'emploi de la titulaire ;

ATTENDU QUE Mme Lewis est à l'emploi de la Ville depuis le 5 février 2007 ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et Mme Lewis ont convenu des conditions relatives à sa fin d'emploi ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1332-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Caroline Desbiens
APPUYÉ PAR Éric Fortin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'entente/convention de fin d'emploi à intervenir entre la Ville de Terrebonne et Mme Isabelle Lewis.

QUE le conseil municipal nomme Mme Geneviève Leblanc, présentement conseillère principale à la Direction des communications, à titre de directrice par intérim des communications.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 483-12-2017

ATTENDU QUE Mme Chantal Barrette occupait, jusqu'au 20 novembre 2017, un emploi au sein du cabinet du maire, et ce, en vertu d'un contrat d'emploi renouvelé à plusieurs occasions depuis le 23 janvier 1995 ;

ATTENDU QUE Mme Barrette pouvait se prévaloir de l'article 114 de la *Loi sur les cités et villes* (LCV) qui permet d'obtenir un emploi au sein de la Ville ;

ATTENDU QUE Mme Barrette renonce à l'obtention d'un emploi au sein de la Ville, tel que lui permettait ledit article 114 de la Loi ;

ATTENDU QUE le maire de la Ville de Terrebonne et Mme Barrette ont convenu des conditions relatives à l'emploi et à la fin d'emploi de Mme Barrette ;

ATTENDU la recommandation CE-2017-1331-REC du comité exécutif du 6 décembre 2017;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Simon Paquin
APPUYÉ PAR Nathalie Lepage**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne prend acte et accepte le dépôt du contrat de fin d'emploi de Mme Chantal Barrette, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 484-12-2017

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Éric Fortin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2017-1321-REC du comité exécutif, autorise l'installation de la signalisation routière suivante :

1. Autorisation de stationner en tout temps du côté nord de la rue Marcel-De La Sablonnière, de l'entrée charretière du parc jusqu'à la station de pompage (sauf en période de déneigement) ;
2. Installation de panneaux « stationnement 15 minutes » sur la rue Marcel-De La Sablonnière, entre les entrées charretières de la garderie Au Royaume des Anges (801, rue Marcel-De La Sablonnière) et du CHSLD des Moulins (751, rue Marcel-De La Sablonnière);
3. Interdiction de virage à droite au feu rouge, du lundi au vendredi, de 15h à 18h, à la sortie des Complexes sportifs Terrebonne et sur le boulevard des Entreprises;
4. Interdiction de stationnement dans la courbe intérieure de la rue Jean-Beauchamp ;
5. Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue du Poitou, à l'intersection de la rue de la Loire ;

6. Déplacement du panneau « arrêt » sur la rue Léonard-Éthier, à l'intersection de la rue Marie-Goupil, devant le 413, rue Léonard-Éthier, et déplacement du panneau « vitesse maximale 40 km/h » devant le 405, rue Léonard-Éthier ;
7. Installation de panneaux « arrêt » dans les deux (2) directions sur la rue Hall, à l'intersection de la rue Quévillon, et ajout d'un panneau « vitesse maximale 40 km/h » à l'intersection de la rue Hall et du boulevard des Seigneurs ;
8. Retirer les blocs de béton à l'angle des rues Populaire et de la Caniapiscau et à l'angle des rues O'Diana et des Épinettes.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION NO : 485-12-2017

PROPOSÉ PAR : Simon Paquin

APPUYÉ PAR : Yan Maisonneuve

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Assistant-greffier